

CAMINEMU !

L'actualité municipale de Pianottoli-Caldarello



PIANOTTOLI
CALDARELLO

N°5 • septembre 2023

Chers Pianottolais, chères Pianottolaises,
Comme nous en avons désormais pris l'habitude, nous vous proposons de faire le point sur l'avancée de nos travaux.

Ce premier semestre 2023 a vu la concrétisation de projets structurants pour notre village. D'autres suivront dans les prochains mois afin d'offrir à notre village et à ses habitants un développement harmonieux.

Le maire

Charles-Henri Bianconi

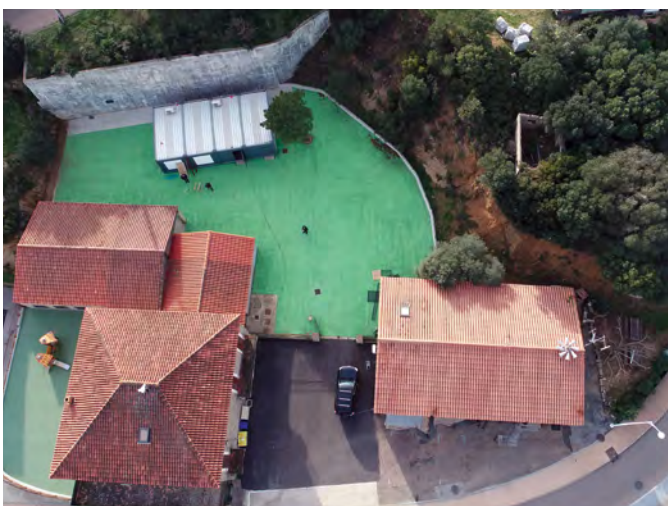
LOGEMENT

L'APPARTEMENT DE LA POSTE RÉHABILITÉ

La réhabilitation du logement de la Poste est achevée. Nous avons le plaisir d'y accueillir François et Marie-Diane Massaroni.

ÉDUCATION

REDÉMARRAGE IMMINENT POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE



La reprise des travaux de réhabilitation de l'école primaire est programmée en septembre pour une durée de six mois.

Le plan de financement de cette opération d'un montant total hors taxe de 714 781 € est le suivant : 20% pris en charge par la commune (142 956 €), 42 % par l'État (299 820 €) et 38 % par la Collectivité de Corse (272 005 €). Une seconde phase de travaux permettra la

transformation de l'ancien logement du directeur en salle de restauration provisoire dans l'attente de la troisième phase finale. Cette dernière verra la réalisation en lieu et place de l'actuel centre de secours d'une cantine définitive et d'une maison d'assistantes maternelles.

SÉCURITÉ

UN NOUVEAU CENTRE DE SECOURS

La construction d'un nouveau centre de secours est enfin programmée. L'instruction du dossier d'urbanisme s'effectuera dès le mois de septembre pour un lancement des travaux avant la fin de l'année.

MISE EN SÉCURITÉ DE LA DIGUE ET EXTENSION DU PORT



Les études préalables ont été attribuées au bureau d'étude SOFID et débutent actuellement.

OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT : ÉTAT D'AVANCEMENT

Compétent en la matière, l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse, accompagne la commune dans cette action de prévention.

La première phase de l'opération a consisté, en 2022, à établir un état des lieux qui a conduit à une cartographie précise des parcelles bâties présentant un taux de débroussaillage non conforme au regard de la réglementation en vigueur. Les propriétaires concernés ont été avisés par un courrier de rappel de leurs obligations.

La seconde phase consistera avant décembre 2023 à des visites de constat permettant s'assurer de la bonne réalisation des travaux prescrits.

Dans un troisième temps, l'ensemble des services instructeurs établira un bilan de l'action et le cas échéant contraindra les propriétaires concernés à réaliser le débroussaillage légal.

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Ce dispositif consiste à implanter le nombre réglementaire de poteaux incendie sur le territoire communal. Deux tranches complémentaires sont programmées grâce à l'obtention d'une subvention de l'Office de l'Environnement de la Corse.

CADRE DE VIE

NETTOYAGE DE LA PLAGES DE CORAIL



Cette année encore le conseil municipal des jeunes organisait le nettoyage de la plage de corail. Une opération appelée à se renouveler tous les ans afin d'assurer la surveillance du site et permettre à la population de prendre conscience de la pollution plastique qui menace nos côtes.

REVÉGÉTALISATION DU VILLAGE



Début juin des arbres ont été plantés aux abords du pôle médical ainsi que de l'aire de jeux.

L'opération a été menée conjointement par le pépiniériste et le personnel communal, avec les moyens du service technique (pelle mécanique, véhicules).

La deuxième phase se décompose en deux tranches :

- Automne 2023 : végétalisation de la place de la mairie, de la Traversa, des parkings communaux et complément de plantation au pôle médical et à l'aire de jeux.

- Automne 2024 : végétalisation de la cour et du parking de l'école, de la RT40, de Caldarello et de Pianottoli, du Piatonu puis de l'église et du port.

Cette renaturation pourra être financée dans le cadre de l'axe 2 (renaturation des villes et des villages) du Fonds vert porté par l'État.

CULTURE

LE VILLAGE A CÉLÉBRÉ LA MUSIQUE

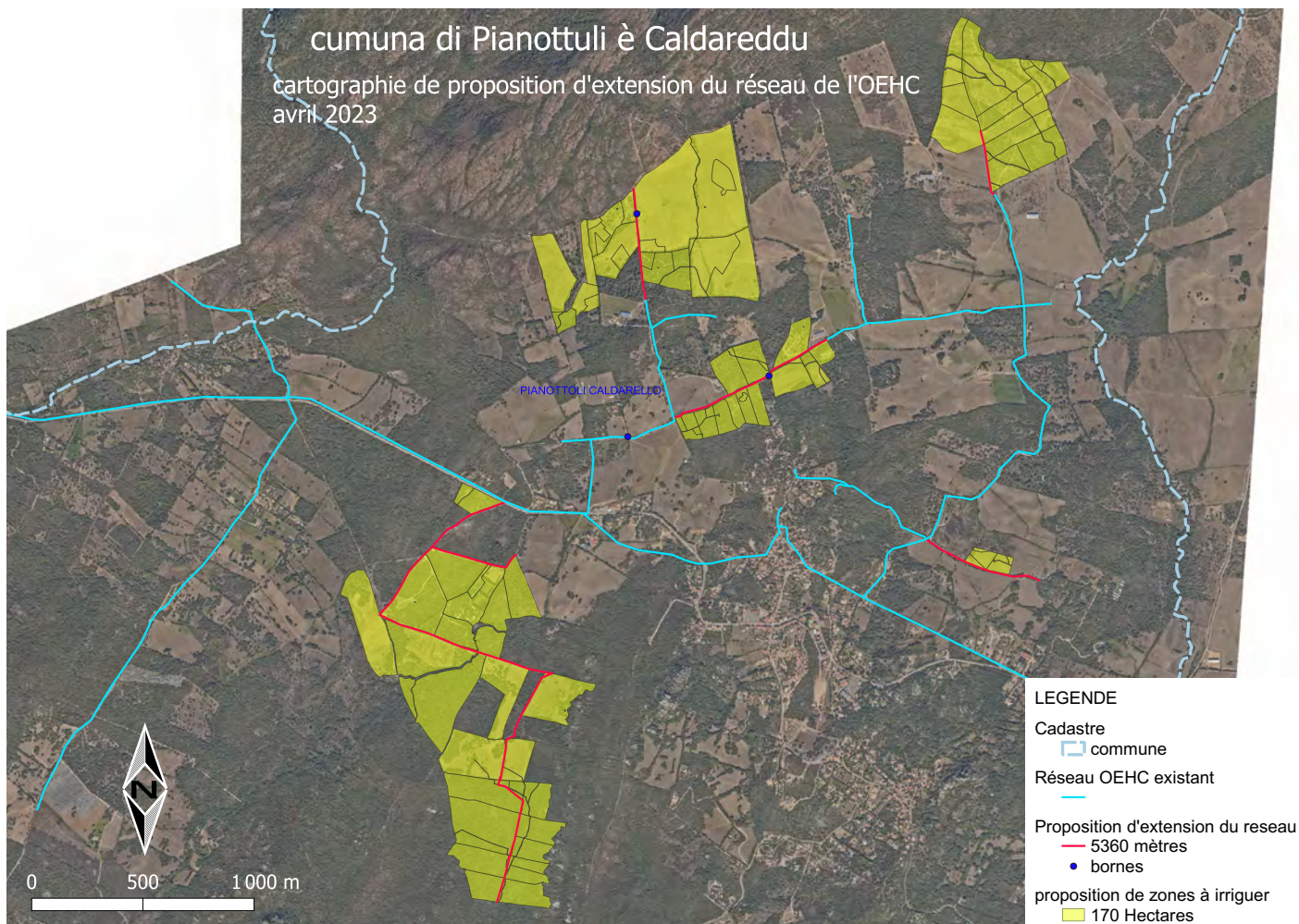


Toutes les générations étaient réunies le 21 juin place la mairie et salle du conseil municipal. Une fête de la musique organisée à l'initiative du conseil municipal des jeunes.

FORTE AFFLUENCE POUR LES ÉDIFICES ROMANS DE LA PIAN' D'AVRETU



Le 16 avril, Marc Bonnant de l'association Fretu anticu et François Massaroni proposaient une visite commentée de l'exposition sur les édifices romans de la Pian' d'Avretu toujours présente en salle du conseil municipal. et place de l'actuel centre de secours d'une cantine définitive et d'une maison d'assistantes maternelles.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU AGRICOLE

Une réflexion sur les zones agricoles a été entreprise dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune. À ce titre, un travail interne a été effectué avec le conseiller municipal, M. Jean-Pierre Antonetti, agriculteur et éleveur sur la commune. Il a été demandé à ces professionnels d'identifier dans un premier temps leurs projets et les besoins en irrigation afférents dans

le but d'établir une cartographie. Cette cartographie a été présentée à l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse, à l'Office de Développement Agricole et Rural de Corse ainsi qu'à la chambre d'agriculture.

Le 14 avril 2023 s'est tenue la troisième réunion de programmation avec constitution de l'ensemble des dossiers individuels.

Cette opération a pour objectif d'irriguer a minima 170 hectares supplémentaires.





SANTÉ, SOLIDARITÉ

CRÉATION DU PÔLE MÉDICAL

Après neuf mois de travaux, le pôle médical a ouvert ses portes le 12 juin 2023 sur l'ancien stade communal, au 488 stritta di u Piattonu.

Il se compose de deux bâtiments, un cabinet médical (09 86 75 18 59) et un cabinet paramédical.

Le premier comprend trois salles de consultation à destination de deux médecins généralistes et de consultations ponctuelles de médecine spécialisée. Il accueille également l'équipe de soins primaires de l'Annunziata. À compter du 11 septembre 2023, cette dernière prendra en charge des patients atteints de maladies chroniques pour leur rééducation cardiaque. Ces séances sont organisées simultanément avec le service de soins de suite et de rééducation du service en cardiologie de Bastia et du Finosello d'Ajaccio. Ce programme est destiné à raccourcir le temps d'hospitalisation et à réduire les trajets des patients de la micro-région.

Cette organisation, une fois complète, permettra un classement de l'établissement en maison médicale avec la mise en place d'un service de soins non programmés et l'organisation d'actions de prévention auxquels s'ajouteront dès le mois d'octobre 2023 des séances hebdomadaires d'activités physiques adaptées dans le cadre de la promotion de la santé (contact : annunziata.coordination@gmail.com)

Le second bâtiment abrite une psychomotricienne (06 60 29 03 43) et un ostéopathe (07 77 86 65 71).

La construction du cabinet médical a nécessité un investissement de 384 000 €. Il a été financé avec le soutien de la CDC (70 %) et de l'État (10 %).

Le cabinet paramédical a été financé par la commune à hauteur de 83 000 €.

La prochaine étape consistera, dans le cadre d'un projet privé, en la construction et la mise en service d'un cabinet

vétérinaire ; le conseil municipal ayant validé l'acquisition de l'assiette foncière de l'opération (150 m²).

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Un service de PMI est en cours de création. Il organisera notamment des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de six ans, ainsi que des activités de planification familiale et d'éducation familiale. La convention avec la Collectivité de Corse est en cours de signature. La fréquence et le calendrier vous seront précisés dès que possible.

PERMANENCES DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Depuis le 10 mai, tous les 2^e et 4^e mercredis du mois de 9h à 12h30, l'assistante sociale assure une permanence en mairie dans l'attente d'un local dédié. Ce service de proximité est destiné à accompagner en toute confidentialité celles et ceux qui sont confrontés à des difficultés économiques, sociales ou psychologiques. Retrouvez les dates des permanences sur www.pianottoli-caldarello.fr, dans la rubrique Événements.

AGENDA

PLAN LOCAL D'URBANISME

Une réunion d'information destinée à présenter l'état d'avancement de la procédure en cours se tiendra en mairie le samedi 23 septembre de 16h à 18h.